

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Violence en milieu scolaire

Des syndicats lèvent le voile sur la culpabilisation que vit le personnel dans les écoles

Québec, le jeudi 26 février 2026 – Dans le cadre de la campagne *Mettons un X sur la violence en milieu scolaire* qui rassemble une quinzaine d'organisations syndicales du milieu scolaire, et à la suite de l'invitation de Pascal Bérubé, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'éducation à l'Assemblée nationale, une délégation de huit syndicats représentant des membres du personnel scolaire a rapporté, en point de presse dans l'enceinte du Parlement, le traitement systémique culpabilisant que doivent subir les membres du personnel dans les écoles et les centres lorsqu'ils déclarent avoir vécu des actes de violence. **Le Syndicat de Champlain, le Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins, le Syndicat de l'enseignement de Portneuf, le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, le Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil, L'Association des professeurs de Lignery, le Syndicat de l'enseignement Val-Maska, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu**, tous affiliés à la **Centrale des Syndicats du Québec (CSQ)**, qui est représentée par sa première vice-présidente **Madame Nadine Bédard-St-Pierre**, et **Monsieur Pascal Bérubé** ont dénoncé une culpabilisation normalisée bien ancrée dans les pratiques courantes et les politiques du système d'éducation québécois.

Les associations syndicales pointent du doigt un processus de traitement des déclarations par le ministère de l'Éducation qui n'est pas en phase avec la réalité du terrain et qui néglige à la fois le membre du personnel scolaire victime de violence dans le cadre de ses fonctions, mais qui également, à terme, prive l'élève agresseur d'un encadrement à la hauteur de ses besoins, basé sur une reconnaissance réelle des conséquences que suscitent ses actions, et de la concertation d'acteurs clés pouvant l'aider à s'améliorer. Dans un tel contexte, les méfaits sont rapidement suivis par de multiples récidives. Il y a aussi la sécurité des autres élèves qui, en raison de cette négligence, se retrouve à ne plus pouvoir être garantie. Le manque de confiance du personnel scolaire envers le traitement des cas de violence par le Ministère et par leur direction, joint à la peur de dénoncer, en décourage plusieurs, qui préfèrent, trop souvent, ne pas déclarer les violences subies.

De la violence intentionnelle ou non intentionnelle

Lorsqu'un geste de violence est déclaré, le premier critère d'évaluation par lequel il devra passer est celui de déterminer si l'action commise était intentionnelle ou non. Les syndicats déplorent qu'à cette étape, dans un trop grand nombre de cas, une pression soit faite à la victime à travers les questions qui lui sont posées pour l'amener à reconnaître qu'il serait exagéré d'attribuer un caractère intentionnel à l'agression qu'elle a vécue. Par exemple, on va fréquemment faire référence à l'âge, à la condition psychologique de l'élève ou à son diagnostic, pour justifier que l'action n'était pas intentionnelle.

Les enseignants et les membres du personnel de soutien scolaire, par le rôle qu'ils ont choisi d'exercer auprès des élèves, ont à cœur le bien de ceux dont ils ont le devoir de s'occuper au quotidien. Il s'agit d'une condition qui est immuable à leurs fonctions. Nombreux sont donc ceux qui font abnégation, fléchissent et finissent par choisir d'accepter d'interpréter les gestes comme étant non intentionnels.

Malheureusement, lorsque cette attribution est assignée à une déclaration, elle termine son cheminement et reste consignée par l'école, alors que cette dernière ne dispose que de très

peu de moyens légaux pour intervenir véritablement. Il est bien connu et nommé par les membres du personnel scolaire que, la plupart du temps, les interventions des directions de centre et d'école pour faire face aux situations de violence qu'ils subissent ne passent pas le test du réel. Les directions ne sont pas correctement formées ni outillées pour apporter des solutions probantes. Il est même fréquent que ces dernières minimisent les cas. Les directions d'école ont l'obligation d'appliquer des moyens face aux situations de violence, mais comme il serait impossible d'imposer une obligation de résultat, la nécessité d'évaluer les moyens déployés est régulièrement mise de côté. De telles circonstances contribuent grandement à inspirer la peur de déclarer, en plus d'alimenter la culpabilité.

Une prise en charge du Ministère qui est culpabilisante

Pour qu'une déclaration soit transmise au ministère de l'Éducation et qu'elle mène aux prochaines étapes, elle doit absolument rapporter un cas de violence intentionnelle. Seule cette voie permet un suivi et une intervention, qui dans bien des contextes se conclut par l'affectation d'une personne experte mandatée par le service de ressources éducatives (SRÉ) et l'accès à un programme d'aide aux employés (PAE), qui est un service confidentiel et gratuit offrant un soutien professionnel (psychologique, familial, financier, juridique) au personnel scolaire pour favoriser sa santé mentale et son bien-être. Or, en plus d'engendrer des délais de traitement totalement inacceptables qui laissent transparaître la sous-importance attribuée aux événements vécus par les membres du personnel de soutien ou les enseignants, ces deux recours du Ministère comprennent des failles majeures.

Bien des membres ont décrié avoir subi, de la part de la personne experte envoyée par le SRÉ, ce qui s'apparente à un interrogatoire en règle sur leurs pratiques professionnelles, ce qui les portait à se sentir obligés d'être sur la défensive, comme si c'était eux qui étaient évalués, ce qui est totalement inapproprié et suscite un sentiment d'injustice. Pour ce qui concerne les PAE, dans de nombreux cas, les directions, mal formées, les utilisent à tous vents comme soupape ultime pour régler les cas, alors que ce sont des ressources prévues pour le bien-être des employés, et non pour régler des situations sur le terrain qui nécessitent des interventions.

Un système s'appuyant sur des outils légaux dépassés par la réalité d'aujourd'hui

Alors que les syndicats représentant les enseignants et les membres du soutien scolaire font de grands efforts pour encourager leurs membres à rapporter les situations de violence qu'ils vivent sur le terrain pour qu'elles soient compilées et documentées, beaucoup de facteurs émanant du système même nuisent au quotidien. Pour les associations syndicales du milieu scolaire, cette situation ne peut plus durer.

-30-

SOURCE :

xmauve.com

Louis-Philippe Dubois

514 916-2489

lpdubois@syndicatdechamplain.com